

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal n°49-2022**

|               |            |
|---------------|------------|
| Total membres | 23         |
| En exercice   | 23         |
| Convocation   | 04/05/2022 |
| Présents      | 19         |
| Absents       | 4          |
| Procurations  | 2          |
| Votants       | 21         |

Par suite d'une convocation en date du quatre mai deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi neuf mai deux mille vingt-deux à vingt heures et quarante-cinq minutes**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, MAISONNAVE Michel, ROUCH Mylène, ALEXANDRE Maria, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume.

Absents : COMTE Nicolas, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, PEISER Jean-Luc.

Procurations : COMTE Nicolas à ALEXANDRE Maria, ANDRIEU Christelle à PORTET Christian.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Tarifs d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire propose de créer de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public (le montant des tarifs existants restant inchangé), selon le tableau suivant :

| Type de commerce   | Tarifs proposés<br>(au m <sup>2</sup> /an) |
|--|--|
| Type 1 : Métiers de bouche (restaurants, bars) ou assimilés, situés place Maréchal Leclerc.                                | 18.00 €                                    |
| Type 2 : Tous commerces (hors bars et restaurants) ou assimilés, sis sur la place Maréchal Leclerc.                        | 7.00 €                                     |
| Type 3 : Tous commerces (hors bars et restaurants) ou assimilés, situés à l'extérieur de la place Maréchal Leclerc.        | 2.00 €                                     |
| Type 4 : Métiers de bouche (restaurants, bars) ou assimilés, situés à l'extérieur de la place Maréchal Leclerc.            | 8.00 €                                     |
| Type 5 : Métiers de bouche (restaurants, bars) ou assimilés, sis sous le petit couvert, face à la place Philippe de Lévis. | 11.00 €                                    |
| Manège carrousel (forfait saison < 6 mois)   | 500.00 €                                   |
| Abri pour activité canoés-kayaks au chemin des amades (forfait saison < 3 mois)  | 250.00 €                                   |

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2022

Application agréée E-lega/2.com

**Objet : Tarifs d'occupation du domaine public**

| Type de travaux (occupation gratuite les 10 premiers jours ouvrés)                          | Tarifs proposés (au m <sup>2</sup> /jour) |
|---|---|
| Emprise de chantier<br>Tarif applicable du 11 <sup>e</sup> au 15 <sup>e</sup> jours ouvrés. | 1,00 €                                    |
| Emprise de chantier<br>Tarif applicable du 16 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> jours ouvrés. | 1,20 €                                    |
| Emprise de chantier<br>Tarif applicable du 21 <sup>e</sup> au 25 <sup>e</sup> jours ouvrés. | 1,40 €                                    |
| Emprise de chantier<br>Tarif applicable du 26 <sup>e</sup> au 30 <sup>e</sup> jour.         | 1,60 €                                    |
| Emprise de chantier<br>Tarif applicable du 31 <sup>e</sup> au 35 <sup>e</sup> jour.         | 1,80 €                                    |
| Emprise de chantier<br>Tarif applicable au-delà du 35 <sup>e</sup> jour.                    | 2,00 €                                    |

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** les tarifs d'occupation du domaine public tels que mentionnés ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

